



AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la session ordinaire de son conseil qui sera tenu lundi, le troisième jour du mois d'avril deux mille vingt-et-trois, le règlement portant le numéro 2023.03307, sur la démolition d'immeubles.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement 2023.03307 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au dq@saint-ignace-de-stanbridge.com ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE QUATORZIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS.

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel
